

## **Le site BUTAGAZ de « Le DOUHET » est soumis à l'établissement d'un P.P.I et à l'information des populations.**

Les communes de LE DOUHET, ECOYEUX et VENERAND dont une partie du territoire se trouve dans le périmètre d'application du P.P.I sont concernées par ce plan d'urgence qui a pour objet de protéger les populations et d'apporter à l'exploitant l'appui de secours extérieurs.

### **Questions-réponses pour avoir les bons réflexes**

#### **1 Qu'est-ce qu'un accident industriel majeur pour le site BUTAGAZ ?**

C'est un accident grave très peu probable qui pourrait se produire sur le site industriel et dont les conséquences dépasseraient les limites du site et pourraient atteindre les populations de la commune et/ou des communes voisines. Ses effets et ses conséquences dépendent de la nature et de la quantité des produits mis en jeu.

#### **2 Que fait l'industriel pour l'éviter ?**

Il réalise une Etude de Dangers qui est soumise au contrôle de l'Etat, permettant de déterminer la distance maximale des effets des accidents potentiels. L'industriel définit les moyens de prévention adaptés: la conception des installations, la formation du personnel, des moyens de secours efficaces, ... L'industriel est dans l'obligation d'informer le public sur les dangers de ses installations, leurs conséquences, les moyens de les prévenir et d'y faire face.

#### **3 Pourquoi devez-vous rester confiné ?**

Le B.L.E.V.E (vaporisation violente à caractère explosif consécutive à la rupture d'un réservoir) ou une perte de confinement conduisant à une fuite provoquant l'inflammation d'un nuage de gaz (phénomène appelé U.V.C.E), provoquerait des flux thermiques et / ou des effets de surpression. La meilleure protection contre ces effets consiste à se réfugier dans un lieu fermé et se tenir éloigné des fenêtres à l'abri des bris de vitres. Dès les premières secondes de l'alerte, protégez-vous, ne tentez pas de rejoindre vos proches. Si vous êtes en voiture, fermez les vitres, gardez-vous de façon à ne pas gêner la circulation des véhicules de secours, arrêtez le moteur, coupez le contact et réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche, évitez toute flamme ou étincelle. Si vous êtes piéton entrez dans le bâtiment le plus proche, la rue est l'endroit le plus exposé.

#### **4 Pourquoi, en cas de confinement, ne faut-il pas aller chercher vos enfants à l'école ?**

Ils y sont en sécurité. Vos enfants bénéficient du Plan P.P.M.S (Plan Particulier de Mise en Sûreté). Dès le début de l'alerte, les enseignants font rentrer leurs élèves dans les classes. Si vous tentez de les rejoindre, vous vous exposez et vous les exposez inutilement.

#### **5 Combien de temps devez-vous rester confiné ?**

Les phénomènes évoqués sont de durée très courte (quelques secondes) mais leur temps de développement peut être beaucoup plus long. Des moyens de lutte sont en action pour circonscrire le sinistre. Si un nuage se forme, il va se disperser dans l'air et donc devenir progressivement moins dangereux. Le temps du confinement est donc variable selon l'évolution du sinistre. Dans tous les cas, la fin du confinement sera annoncée par la sirène et la radio. En fonction de la nature de l'accident ou de son évolution l'évacuation de certains résidents sera ordonnée par le Commandant des opérations de secours (Le(La) Préfet(e).) Dans cette éventualité les personnes concernées devront quitter leur lieu de confinement, pour se rendre au point de regroupement prévu, afin d'être dirigées vers un centre d'hébergement.

#### **6 Pourquoi devez-vous écouter la radio ?**

C'est par la radio que vous seront donnés les consignes de sécurité et les renseignements sur l'évolution de la situation ou la fin de l'alerte. France Bleue la Rochelle = 103.9.2 MHZ ou Demoiselle FM Rochefort = 97.8 MHZ ou Royan = 102.2 MHZ.

